

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LABASTIDE-MONREJEAU
DU 28 DECEMBRE 2010

L'an deux mille dix le vingt huit décembre, à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PIEDNOIR Yves, Maire.

Nombre de membres afférent au Conseil : 11
Nombre de membres en exercice : 10

PRESENTS : PIEDNOIR Yves - JAYMOT Sylvie - LALANNE Frédéric - LEMBEGE Patrick –
LEBLANC Jean Simon - PECCOL Louis - THEULE Jean - TOUZEAU Sandra - VOINIER Pascal

EXCUSEE : COURALET Catherine

Date de la convocation : 22.12.2010

Ordre du jour :

- Travaux de rénovation du bâtiment de la Mairie
- Aménagement des allées du nouveau cimetière
- Attribution de compensation
- Questions diverses.

Secrétaire de séance : Mme JAYMOT Sylvie

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal du 16 novembre 2010.

TRAVAUX DE RENOVATION DU BATIMENT DE LA MAIRIE

Après visite de l'annexe à la Mairie situé au 1^{er} étage, Monsieur le Maire expose le bilan relatif aux travaux de rénovation du bâtiment de la Mairie :

➤ Dépenses prévisionnelles hors taxes inscrites au budget :	143 813 €
➤ Dépenses réelles hors taxes :	128 925 €
➤ Subventions de l'Etat et de la Communauté de Communes de Lacq encaissées :	26 859 €
➤ Subventions de l'Etat et de la Communauté de Communes de Lacq à venir :	50 466 €

Coût financé par la commune : 51 600 €

Ce coût sera moindre si le Conseil Général accorde une subvention à la commune.

AMENAGEMENT DES ALLEES DU NOUVEAU CIMETIERE

Monsieur le Maire expose le bilan relatif aux travaux d'aménagement des allées du nouveau cimetière :

➤ Dépenses prévisionnelles hors taxes inscrites au budget :	66 890 €
---	----------

Dépenses réelles hors taxes financées par la Commune : 41 123 €

ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Suite à l'élargissement de la Communautés de Communes de Lacq après absorption des Communautés de Communes d'Arthez de Béarn, de Lagor et de Monein, le dispositif de Dotation de Solidarité Communautaire est remplacée par une Attribution de Compensation à compter du 1^{er} janvier 2011.

La recette correspondante à l'Attribution de Compensation pour la commune de Labastide Monréjeau sera de 107 074 €.

QUESTIONS DIVERSES

➤ *Caveau de Bernardin Jacques DE BALAGUE TARTOING (1812 – 1874)*

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que le caveau présente une détérioration qui ne peut que s'amplifier dans le temps. En effet ce caveau semble à l'abandon.

Il propose d'entamer la procédure d'abandon ce qui nécessitera une délibération du Conseil.

L'Assemblée fait observer à Monsieur le Maire que le patronyme DE BALAGUE TARTOING présenterait un intérêt historique sur la commune. L'Assemblée s'interroge sur le moyen de conserver une trace de ce patronyme sur la Commune.

La tombe adjacente fera l'objet prochainement d'une procédure d'abandon. Cette dernière ne possède aucune inscription permettant d'identifier le défunt.

➤ *Achat de jeux pour l'aire de jeux*

Monsieur le Maire communique le rapport de l'APAVE qui préconise d'effectuer certains travaux pour disposer des équipements. Il profite également du moment pour faire observer que les équipements actuels ont été mis en circulation en 1989 soit 21 ans de service. Il propose de les remplacer plutôt que d'effectuer les aménagements préconisés par l'APAVE.

Une première estimation est communiquée à l'Assemblée pour un montant de 20 505 € TTC représentant l'acquisition de fourniture et le montage. Pour le traitement des sols de réception, l'estimation des travaux serait d'environ 12 200 € TTC.

Il est décidé de se rendre sur l'aire de jeux pour apprécier la situation afin d'envisager le choix et l'installation de nouveaux équipements.

➤ *Choix du délégataire du Syndicat d'eau potable et d'assainissement des Trois Cantons*

Monsieur le Maire informe le Conseil que lors de l'assemblée générale du 18 décembre 2010, sur présentation du rapport du Président et après un vote à bulletin secret, le prochain délégataire concernant l'eau potable sera la Lyonnaise des Eaux. Ceci entrera en vigueur, en principe, à compter du 3 janvier 2011.

➤ *Recensement de la population*

L'INSEE nous informe qu'à compter du 1^{er} janvier 2011, la population totale de la commune de Labastide Monréjeau a été fixée à 510 habitants.

➤ *Le Comité des Fêtes*

Le Comité des Fêtes a tenu son assemblée générale le 17 décembre 2010 au cours de laquelle il n'a pas été possible de constituer un Bureau.

Les Conseillers Municipaux présents font observer à Monsieur le Président du Comité des Fêtes de la nécessité de présenter un bilan de l'exercice 2010 mentionnant le solde du compte bancaire au 1^{er} janvier 2010, les dépenses et les recettes par nature et le solde du compte bancaire au 31 décembre 2010.